



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 81931

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin de doter La Réunion de grands projets structurants, il a été décidé de « conforter le CREPS de La Réunion ». Plus de six mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'elle lui indique quelles mesures concrètes a-t-elle prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Texte de la réponse

Conforter le centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) de La Réunion dans sa mission d'excellence sportive est une des orientations prises lors du conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009. Parallèlement à cela, le secrétariat d'État aux sports (SES) a entrepris, à la fin de l'année 2008, un resserrement et une refonte de son réseau national d'établissements publics constitué de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), des trois écoles nationales et des CREPS. Le CREPS de La Réunion est maintenu dans ce dispositif national alors que les années 2009 et 2010 ont vu la fermeture de sept CREPS en métropole et que la fermeture d'un huitième est prévue sur les 24 existant antérieurement. La réforme du réseau consiste aussi à renforcer le positionnement de ces établissements dans la conduite de deux missions nationales prioritaires : le sport de haut niveau et les formations conduisant aux métiers du sport et de l'animation. Ainsi, les moyens disponibles, tant financiers qu'humains, ont fait l'objet d'un redéploiement au bénéfice des établissements maintenus dans le réseau et ce dans la limite des contraintes budgétaires actuelles. Ainsi, un poste de professeur de sport a été créé au CREPS de La Réunion à la rentrée 2010 venant compléter un effectif de personnels rémunérés par l'État représentant 30 équivalents-temps plein travaillés (ETPT). De même, la subvention pour charges de service public accordée à l'établissement par le SES, au titre de l'année 2010, a fait l'objet d'une augmentation significative afin de soutenir au mieux les actions conduites par cet établissement. En termes d'investissement pour l'année 2010, le ministère a procédé aux engagements nécessaires pour réaliser deux opérations : la mise en accessibilité pour les personnes handicapées de deux sites du CREPS (plaine des Cafres et Saint-Denis) ; la rénovation de la toiture de l'hébergement sur le site de la plaine des Cafres. Des études devraient ultérieurement être réalisées pour la reconstruction de la toiture du gymnase déjà existant sur le site de la plaine des Cafres. Toutes ces opérations permettront au CREPS de La Réunion de mener à bien ses missions. Enfin, dans le cadre des dialogues de gestion annuels organisés entre chaque CREPS et l'administration centrale et de la mise en place des contrats de performance - celui du CREPS de La Réunion devant être signé en fin d'année 2010 - une attention particulière est portée aux CREPS d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81931

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6882

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11467